

QU'ON SE LE DISE...



COMMUNE D'ASPRES-SUR-BUËCH

Janvier 2017



Chères Aspriennes, chers Aspriens,

Nous voilà en 2017 et c'est avec joie que je vous présente, au nom du conseil municipal et du personnel de la commune, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Meilleurs vœux de santé avant tout, mais aussi meilleurs vœux de bonheur et de réussite pour vous et vos proches, et enfin meilleurs vœux de prospérité et de bien être pour notre commune.

L'année 2016 a été marquée par l'horrible attentat terroriste djihadiste de Nice en juillet avec un bilan très lourd de 86 victimes. Aussi, pour cette nouvelle année 2017 et pour l'avenir des générations futures, que peut-on souhaiter d'autre si ce n'est l'arrêt de cette violence avec le retour de la paix entre les hommes, et plus de tolérance et d'humanité.

L'ensemble de l'équipe municipale va poursuivre en 2017 son engagement en mettant en œuvre les projets et actions pour lesquels elle a été élue. Sachez que vous pouvez compter sur son dynamisme, sa clairvoyance et son sens de l'écoute. Vous pouvez aussi compter sur les deux délégués de notre commune qui siègent désormais avec moi dans le conseil communautaire de notre nouvelle intercommunalité le Buëch-Dévoluy.

Je terminerai en souhaitant la bienvenue aux nombreux habitants récemment installés sur notre commune.

Je ne manquerai pas de les saluer, accompagnée des autres élus, lors de notre cérémonie des vœux à laquelle vous êtes tous conviés le vendredi 20 janvier à 17 heures 30 à la Maison pour Tous. Nous vous attendons nombreux.



Françoise PINET

Les échos du conseil

Réunion du 25 octobre 2016

Tous les conseillers présents sauf Joris GIRARD (pouvoir à Christine DELORME), Robert RICHIARDONE (pouvoir à Gilles TOURTET), Jacqueline HARDON, Pascal DEGASPERI, Yannick LOMBARD et Julie GAY-PARA.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION DE JEUX D'ENFANTS

Ce projet consiste à remplacer les jeux actuels installés au parc des séquoias et aussi en acquérir de nouveaux. Le coût total a été évalué à 8 288 € HT et une subvention d'un montant de 4 144 € est sollicitée auprès du conseil départemental.



➤ DECISION MODIFICATIVE

- 1) Les crédits nécessaires aux travaux sur les réseaux humides (assainissement et eau potable) pour la troisième tranche de l'aménagement de la traversée du village sont inscrits en décision modificative sur le budget « Eau et Assainissement » et inversement les crédits inscrits au budget de la commune pour la totalité de l'opération sont supprimés.

☞ Il est rappelé que la commune ne prendra en charge que les travaux sur les réseaux pour cette tranche puisque le conseil départemental assurera tout ce qui concerne la voirie.

- 2) Inscription de l'opération de réalisation du city stade en dépenses (72 645 €) et en recettes (subvention de l'Etat et de la Région 50 851.46 €).

➤ CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LA PRATIQUE SPORTIVE DES ENFANTS DE L'ÉCOLE (piscine et ski)

Cette convention permet à la commune de bénéficier d'une subvention du département pour l'ensemble des activités.



➤ CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN

Le pont bascule géré par la Communauté de communes d'une emprise de 57 m² et son local de fonctionnement de 6632 m² ont été construits sur la parcelle cadastrée section B n°459, propriété de la commune. Aucun document administratif n'a jusqu'à présent transcrit cette mise à disposition de terrain à la CCHB. La signature de cette convention permet donc de régulariser cette situation.

➤ REVALORISATION DU PRIX DU REPAS DE LA CANTINE DELIVRÉ PAR LA GÉRANTE DU CAFÉ DU MOULIN

Suite à la demande de la gérante du restaurant Le Moulin, le prix du repas de la cantine est revalorisé de 0.10 € à compter du 1^{er} janvier 2017. Le prix du repas applicable pour les familles sera donc de 4.30 € à partir de 2017.



Réunion du 12 décembre 2016

Tous les conseillers présents sauf Joris GIRARD (pouvoir à Céline PIERROT), Christian BRETON (pouvoir à Françoise PINET), Jacqueline HARDON et Julie GAY-PARA.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :



↳ TROISIÈME TRANCHE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE LE LONG DE LA RD75 - CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX DES RÉSEAUX SECS ET HUMIDES

Récapitulatif des offres :

Entreprise PELLISSARD pour un montant de 88 762,06 € HT

Entreprise PISTONO pour un montant de 78 437,22 € HT

Critères retenus : valeur technique (50 %), prix (40 %) et délai de réalisation (10%)

Choix du conseil : Entreprise PISTONO

↳ STATION D'ÉPURATION ET TRAVAUX D'ÉLIMINATION DES EAUX PARASITES - AVENANT AU MARCHÉ - LOT B

Montant de l'avenant : 6 219,09 € HT soit 3,7 % du marché initial.

Montant du nouveau marché : 176 585,43 €



↳ TARIFICATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2017

Afin d'être éligible aux aides relatives aux travaux, notamment sur les réseaux, le prix de l'eau potable et de l'assainissement facturé aux abonnés doit être égal ou supérieur aux seuils ci-après :

- Pour l'eau potable ce seuil actuellement de 0,8 € le m³ (abonnement compris) pour une consommation de 120 m³ passe en 2017 à 0,9 € le m³ ;
- Pour l'assainissement ce seuil actuellement de 0,6 € le m³ (abonnement compris) pour une consommation de 120 m³ passe en 2017 à 0,7 € le m³. Au regard de l'importance des aides allouées par l'Agence de l'Eau pour le financement des travaux relatifs à l'eau potable et à l'assainissement, les tarifs applicables sur la commune sont modifiés à compter du 1^{er} janvier 2017 pour atteindre ces seuils.

Tarifs retenus :

- **Eau potable :**
 - 1) Abonnement : 41,50 € (+ 3,50 € par rapport à 2016)
 - 2) Consommation : 0,56 € le m³ (+0,03 € par m³)
- **Assainissement**
 - 1) Abonnement : 32,50 € (+ 3,50 € par rapport à 2016)
 - 2) Consommation : 0,43 € le m³ (+ 0,03 € par m³)



Le Buëch en crue (11/2016)

👉 PRIX DES REPAS SERVIS A LA CANTINE POUR LES ENFANTS DES COMMUNES NON SIGNATAIRES DE CONVENTION

Le prix du repas est fixé à 11, 75 € pour les enfants dont les communes ont refusé de participer financièrement au service de restauration de la cantine.

👉 AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Cette augmentation est liée à la charge de travail supplémentaire d'un agent chargé de l'entretien des locaux de l'école (augmentation des surfaces depuis l'utilisation de la totalité du premier étage par l'équipe enseignante).

👉 VALIDATION DE LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Trois délégués siégeront à la nouvelle communauté de communes du Buëch-Dévoluy au lieu de 7 précédemment selon une répartition des sièges au prorata de la population. Il s'agit de Françoise PINET, Céline PIERROT et Sébastien SIMION.

👉 BAIL PROFESSIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES POUR LA LOCATION DE BUREAUX

Les locaux occupés par les services de la Communauté de Communes et du SMIGIBA, étaient mis à disposition gratuitement par la commune et ce depuis presque vingt ans, ceci sans acte juridique et sans aucune délibération du conseil municipal.

En accord avec la Communauté de Communes et afin de régulariser cette situation avant la fusion avec la Communauté de Communes du Dévoluy Buëch, il a été décidé de la signature d'un bail professionnel.



L'intercommunalité



Le Préfet des Hautes-Alpes, par arrêté du 21 décembre 2016, a fixé à 38 sièges le nombre de délégués du conseil communautaire de la communauté de communes Buëch Dévoluy, répartis comme suit : Veynes :5 ; La Roche des Arnauds :5 ; le Dévoluy : 3 ; Aspres : 3 ; et 1 poste pour Aspremont, Chabestan, Chateauneuf d'Oze, Furmeyer, La Beaume, la Haute-Beaume, La Faurie, Le Saix, Manteyer, Montbrand, Montmaur, Oze, Rabou, Saint-Auban d'Oze, Saint-Julien en Beauchêne, Saint-Pierre d'Argençon.

Les présidences ont été votées le 2 Janvier 2017 : Jean-Marie BERNARD garde son statut de Président, accompagné lors de ce mandat, des vice-présidents suivants : René MOREAU (Maire de Veynes), Michel MESCLE (Adjoint à Montmaur) Maurice CHAUTANT (Maire de la Roche des Arnauds), Jacques FRANCOU (Maire d'Aspremont), Monique BARTHELEMY (Maire de Chateauneuf d'Oze), Marc VENTRE (Adjoint à Veynes), Michel LONI (Maire de Chabestan), et Françoise PINET (Maire d'Aspres-sur-Buëch).



Les travaux de la fin d'année 2016



Les tranches 2 et 3 de l'aménagement de la traversée du village ont démarré en octobre avec la mise en place, en premier lieu, d'un nouveau réseau d'assainissement à gauche de la RD1075. Afin d'éviter d'installer ce réseau sous la chaussée nous avons opté pour l'abattage des arbres, seule solution possible. Une communication dans ce sens a été faite aux riverains et les habitants ont été informés par voie d'affichage de la possibilité de débiter les arbres déposés sur une parcelle communale sise à Pont La Dame. Les riverains devront faire preuve

de patience car les travaux devraient se terminer au mieux avant l'été 2017.

Des travaux d'élagage d'arbres ont été réalisés par une entreprise extérieure avenue des marchandises, au quartier du Moulin ainsi que sur la place de l'Eglise.

La station d'épuration est maintenant en service, l'inauguration ainsi que des portes ouvertes sont prévues au printemps. Les trois agents du service technique ont bénéficié d'une formation pour son entretien.

Le service technique de la commune a procédé à différents travaux en plus des travaux courants :

- Réparation des illuminations et installation des décors de Noël.
- Mise en place de nouveaux radiateurs électriques au secrétariat de mairie.
- Démarrage des travaux d'aménagement du nouvel entrepôt à la zone artisanale de la Condamine.
- Sécurisation de l'école : rehaussement de la rambarde de l'escalier, installation de barres sur différentes fenêtres.
- Réfection de peintures à l'école



Instructions Ministérielles



INFLUENZA AVIAIRE – NIVEAU DE RISQUE ELEVE MESURES A PRENDRE DE TOUTE URGENCE



Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, tout éleveur de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, doit impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Cf : instructions préfectorales du 16 décembre 2016.

27 octobre 2016

INAUGURATION DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE (CNR) DU CHEVALET A ASPRES-SUR-BUËCH :

UN MODELE DE REUSSITE PARTENARIALE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LE TERRITOIRE DES HAUTES-ALPES

Elisabeth Ayrault, Présidente Directrice Générale de CNR et Jean-Marie Bernard, Président du conseil départemental des Hautes-Alpes, ont inauguré le 27 octobre 2016 le parc photovoltaïque du Chevalet, en présence de Patricia Morhet-Richaud, sénatrice des Hautes-Alpes, Karine Berger, députée des Hautes-Alpes, et Françoise Pinet, maire d'Aspres-sur-Buëch. Fruit d'un partenariat étroit entre CNR, le Département et la commune, ce parc d'une puissance de 5,5 MWc, produira l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 3 700 habitants.

Un projet à l'initiative du Département, développé en partenariat étroit avec CNR

Souhaitant valoriser le patrimoine foncier du département et le gisement solaire de son territoire, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes a initié des 2010 un projet photovoltaïque sur son terrain de l'aérodrome du Chevalet à Aspres-sur-Buëch.

En 2010 il lançait un appel à projet afin de choisir un partenaire industriel maîtrisant le cycle de vie complet d'une installation photovoltaïque, capable de concilier les enjeux aéronautiques du site et de garantir un bénéfice pour les acteurs du territoire. CNR a été retenue par le Conseil Général des Hautes-Alpes à l'issue de l'appel à projet.



Localisé sur un terrain ne présentant ni enjeux agricoles, ni sensibilité naturelle, il a fait l'objet d'études approfondies dès sa conception pour garantir ainsi la sécurité de l'aérodrome du Chevalet, tout en optimisant sa production.

Le développement du parc du Chevalet représente un **investissement de 7 M€**.

Il fait partie des lauréats du 2^e appel d'offres pour les installations photovoltaïques lancé en 2013 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Un projet mené en concertation

Pour CNR, le développement dans les nouvelles énergies renouvelables s'articule en lien étroit avec les acteurs des territoires. Cela se traduit pour le parc d'Aspres-sur-Buëch par :

- Une concertation de l'ensemble des acteurs locaux pendant la phase projet, ayant permis de confirmer l'acceptation du projet par le territoire : comité de pilotage avec le Département des Hautes-Alpes, temps d'échange avec les riverains (réunion publique) et associations locales.
- Des échanges constants avec les services de l'Etat (DDT, Préfecture, DGAC, DREAL, SDIS...) depuis le début du projet

Ce projet permet des retombées économiques locales importantes : au-delà des emplois créés en phase chantier, l'exploitation du site va maintenir une dizaine d'emplois indirects et assurer des retombées fiscales de long-terme aux collectivités.

Un projet participant au développement d'une filière photovoltaïque française de pointe

Dans une logique de création de valeur qui anime tous ces projets de développement, CNR s'est appuyée sur la filière industrielle française pour les panneaux (SILLIA VL, Rhône) comme pour les trackers (OPTIMUM TRACKER, Bouches du Rhône). Les travaux de terrassement et forestiers ont été assurés par des entreprises du département.

Avec ses partenaires, CNR participe ainsi au développement du savoir-faire national et régional en matière de solaire.

Innovation majeure : afin de concilier les enjeux de sécurité et d'optimisation de la production, Optimum Tracker a développé pour CNR un outil de pilotage à distance de l'orientation des trackers.

Un projet mené dans une logique de développement durable

- un site d'implantation sans conflits d'usage : Ce projet n'interfère avec aucune fonction agricole, ou espace naturel sensible.
- une composante environnementale forte :
 - Végétalisation du parc avec des semences locales à valeur pastorale afin de lui attribuer une fonction de pâturage (Convention avec un éleveur local pour l'entretien du parc par pastoralisme)
 - Création d'un corridor écologique de haies entre le parc et la piste de l'aérodrome.
 - Valorisation des bois coupés durant le chantier en plaquettes forestières destinées à la filière énergie du département.



Enfin, comme pour l'ensemble de ses parcs photovoltaïques, CNR a privilégié une approche complète du cycle de vie du parc en prévoyant le démantèlement des installations et en s'engageant à recycler les panneaux en fin de vie.

Le parc en bref



Surface du parc	10 ha
Puissance installée	5,5 MWc
Technologie photovoltaïque	Trackers permettant le suivi de la course du soleil sur 1 axe
Modules	Cristallins
Éléments bâtis	1 poste de livraison, 3 postes de transformation
Éléments de sécurité	Clôture (2,5m), dispositif anti-intrusion, caméras
Production annuelle estimée	9 700 MWh
Equivalence annuelle de consommation électrique domestique (considérant une consommation de 2 400kWh/an/habitant)	3 700 habitants
Investissement	7 M€

Vandalisme : ça suffit !



Vol de bois de chauffage, de décorations de Noël, de vélo...

Profanation au cimetière

Ceci est inacceptable !

Ces actes irrespectueux de vandalisme sont malheureusement trop souvent fréquents !!!

Redoublez de vigilance et soyez prudents !

Le point sur la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) représente le cœur du Plan Local d'Urbanisme puisqu'il fixe le véritable projet politique de la commune pour les 10 ans à venir. Après des mois de réflexion des élus, accompagnés du bureau d'études, il a pu être présenté en réunion publique le 27 octobre 2016. En voici les grands axes :



Un développement démographique urbain et social réfléchi permettant le maintien des dynamiques communales :

- 1. Programmer une croissance démographique raisonnée** - Taux de variation moyen de 1,25% (population d'environ 993 habitants à l'horizon 2027) - Besoin de création de nouvelles résidences principales de **84 logements** - Favoriser l'arrivée de jeunes ménages avec enfants.
- 2. Renforcer le cadre résidentiel de la commune tout en diversifiant l'offre de logement afin de proposer un parcours de logements complet** - Soutenir la création de résidences principales - Diversifier l'offre en logements - Favoriser la création de logements adaptés à une population vieillissante.
- 3. Organiser l'urbanisation en se fixant des objectifs de modération de la consommation d'espaces et de limitation de l'étalement urbain** - Densité de **11 logements/ha** visée - Un besoin d'environ **5,2ha** en extension urbaine.
- 4. Envisager un développement en continuité des quartiers existant, sans création de nouvelles entités urbaines** - Cibler les parcelles qui ont déjà fait l'objet d'une viabilisation - Favoriser les opérations urbaines en cohérence avec le tissu urbain existant.
- 5. Développer la qualité environnementale dans le projet urbain** - encourager le développement d'un habitat économe en énergie - Prévoir la création de trouées vertes dans les linéaires de zones urbaines.

Un développement urbain et économique favorisant l'attractivité du village et le développement de ses équipements :

- 1. Affirmer l'attractivité de la commune à travers l'offre en équipements publics** - Offrir des espaces publics de qualité - renforcer le maillage des circulations douces - Rendre plus efficaces certains espaces de stationnement - limiter le stationnement dans certaines zones - Prévoir l'extension de l'école - Permettre la création de garages fermés dans le tissu urbain.
- 2. Aménager l'entrée Sud du village pour apporter une meilleure visibilité au village et créer des espaces publics de qualité pour les Aspriens** - Permettre la mise en valeur du site et une meilleure accessibilité - Créer un espace de stationnement qualitatif - Aménager des cheminements doux - Sécuriser le carrefour entre la RD1075 et l'avenue de la Gare.
- 3. Renforcer le dynamisme économique de la commune** - Soutenir et développer l'économie locale de proximité - Favoriser l'installation des commerces dans le centre du village - Permettre l'installation de nouveaux artisans - Permettre le développement économique de la zone du Chevalet.
- 4. Pérenniser le Centre Éducatif de Formation aux Travaux Publics (CEFTP) sur le territoire de la commune, en permettant la construction de nouveaux bâtiments, hors zone de risques naturels et à l'écart du village.**
- 5. Permettre le développement du tourisme et des structures liées** - Prendre en compte les chemins de randonnée existants sur le territoire - Favoriser l'arrêt des touristes et du trafic de la RD1075 - Développer les itinéraires de circulations douces en relation avec les commerces, services et structures touristiques.
- 6. Améliorer la desserte numérique du territoire.**

Du côté de l'école et des activités périscolaires



Sécurité des personnels et des élèves



Conformément aux instructions ministérielles prises en raison du contexte de menace terroriste, les directeurs des établissements scolaires ont dû mettre en œuvre de façon effective des mesures particulières de sécurité afin d'assurer la protection des élèves et des personnels.

En premier lieu, il leur a été demandé de porter une attention particulière aux abords des écoles afin de renforcer la surveillance de la voie publique et d'éviter tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves. Ensuite, les directeurs d'école ont dû vérifier dès la rentrée la connaissance par les personnels du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

Quèsaco le PPMS ?

« L'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, d'origine naturelle, technologique ou dû à des situations d'urgence permet la mise en œuvre de mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale. »

Un exercice-alerte a été programmé le 17 octobre afin de constater l'efficacité du PPMS. Cet exercice durant lequel tout a été mis en œuvre pour éviter l'anxiété des élèves, s'est déroulé de façon satisfaisante. Bien entendu, les parents d'élèves ont été informés du contenu du PPMS et de ses objectifs.

La réflexion sur l'élaboration de ces mesures de sécurité et notamment du PPMS a été menée par la directrice Madame Déborah Mauvais en concertation étroite avec les élus, la gendarmerie et le Centre d'Incendie et de Secours. Nous tenons à la remercier particulièrement.

Améliorer le climat scolaire



Différents faits qui se sont produits à l'école et également à la cantine démontrent un climat d'indiscipline et de violence qui ne peut plus être toléré.

Cette situation a été longuement abordée en conseil d'école et lors d'une réunion avec les élus, la directrice et l'agent communal chargé de la gestion des activités périscolaires.

Il est nécessaire que les enseignants, les personnels de la commune, les familles, aux côtés des élèves, se mobilisent afin de parvenir à un climat apaisé.

Plusieurs pistes pour améliorer ce climat seront étudiées en début d'année, ceci avec la collaboration de l'inspection académique.

Nous devons agir tous efficacement et rapidement afin que nos enfants soient accueillis dans la sérénité et que les personnels assurent leurs tâches dans de meilleures conditions.

En accord avec les élus de la commission scolaire, la commune sera désormais intransigeante en cas d'indiscipline répétitive. Conformément au règlement de la cantine scolaire et des activités périscolaires, elle n'hésitera pas à appliquer les sanctions fixées allant jusqu'à l'exclusion des enfants.



Suite des aventures d'Asprain et Asprette

⑤ - Une fontaine, « Aqua » ça sert ?



Asprain est campé devant une des fontaines du village, perdu dans ses pensées et ses souvenirs. Il revoit les chèvres et les chevaux s'y abreuvent, les enfants venant y remplir les brocs, et les mères de famille y rinçant leur lessive.



Avec un brin de nostalgie, il se dit que chacune des parties de la fontaine avait un rôle bien précis : directement à la sortie pour l'eau potable et la cuisine, dans le grand bassin pour le « tout venant » et le dernier pour le linge. Astucieux, n'est-ce pas ? On allait du plus pur à ce qui l'était moins.

A ce stade de ses pensées, Asprain sent le rouge de la colère lui monter au front, en se remémorant un cauchemar qu'il a fait par une chaude nuit d'été, quelques mois auparavant : un personnage rinçait des seaux et nettoyait des outils directement dans le premier bassin, transformant l'eau laiteuse en une espèce de soupe pure. La scène s'était répétée trois ou quatre fois, jusqu'à ce qu'Asprain se réveille, en sueur et le souffle court.

Il se ressaisit. Ce n'était qu'un mauvais rêve. Qui ferait une chose pareille ? Sûrement pas un Asprien !

C'est en buvant un grand verre d'eau fraîche, pour se remettre de ses émotions, qu'il eut l'idée de la charte.

Il réfléchit tout haut : cette charte, en dix points, sera affichée à chaque fontaine et rappellera à l'utilisateur éventuel quels sont ses droits et ses devoirs vis-à-vis de ces constructions, certes modestes, mais qui ont contribué à maintenir la vie du village.

Asprain n'essuye pas de larme (il ne pleure qu'une fois par an, lorsqu'il reçoit sa feuille d'impôts) et s'éloigne de la fontaine, le cœur content.

Ami lecteur, amie lectrice, regardez les fontaines de près : vous y verrez bientôt les affichettes portant la charte. Nos fontaines ne méritent-elles pas qu'on les respecte ?



⑥ - Couvertures pour fourrures

Asprette aime les animaux, c'est de notoriété publique. Elle fréquente régulièrement le refuge de Veynes, et s'est promis de faire passer le message suivant :

« Vous avez de vieilles couvertures plus ou moins abimées qui ne vous servent plus ? Elles seront utiles aux animaux du refuge, pour leur éviter un sol dur et froid. Cela leur fera un peu de réconfort, à eux qui sont déjà dans une situation peu enviable. »



Portez ces couvertures, propres, au refuge. Bien sûr, elles dureront ce qu'elles dureront, mais elles auront été encore utiles à quelque chose.

Alors, à vos placards, armoires, coffres et autres cartons ! N'hésitez pas, et vous aurez la satisfaction d'avoir soulagé un peu la misère de nos amis à quatre pattes.

Merci, miaou, ouah-ouah.



Alain FROGET, Conseiller municipal

Festivités de Noël de la commune

Le concert de Noël

C'est avec grand plaisir que nous avons accueilli à l'église le quatuor *MusicaAlpes05*; Nous remercions chaleureusement Valérie Rossi de nous avoir proposé ce concert et nous souhaitons vivement les convier de nouveau en 2017.



Le goûter des aînés



Soixante-dix personnes étaient présentes le 10 décembre à la Maison pour tous pour le thé dansant annuel offert par la commune aux personnes de soixante-cinq ans et plus. Deux nouveautés cette année puisque nous avons proposé aux invités de « pousser la chansonnette » et qu'un buffet salé a été proposé après le goûter sucré. La preuve que les élus de votre commune, pour votre grand plaisir, souhaitent « bousculer » les habitudes.

P.S. : la liste des personnes conviées au goûter est établie à partir de la liste électorale, seul document disponible à la mairie pour connaître l'âge des personnes. Certains habitants non-inscrits sur cette liste ont de ce fait été omis dans les invitations. Nous nous en excusons sachant qu'il est difficile d'établir sur une commune de 850 habitants une liste exhaustive des personnes de 65 ans et plus sans document d'état civil.

Le Noël des enfants



Papa Noël avait adressé une invitation aux 90 enfants de la commune de zéro à dix ans pour l'après midi qu'il leur était réservé le 14 décembre. Après un spectacle de la Compagnie Les Arts du Soleil, il a remis un cadeau à chacun d'entre eux ainsi qu'un goûter. Un moment agréable partagé avec les familles, l'occasion surtout de faire plaisir aux enfants de la commune et aussi de se retrouver dans la convivialité.

P.S. : les cadeaux des enfants n'ayant pu participer à ce Noël sont à retirer au secrétariat de mairie. N'hésitez pas à venir les chercher !

Le traditionnel colis de Noël

Ce colis de Noël est distribué avant le 25 décembre par les élus aux personnes de quatre-vingts ans et plus. Soixante-dix-sept colis ont été distribués cette année.



Le repas du Club des Aînés

Outre les festivités de Noël de la commune, le Club des aînés a convié ses adhérents à un savoureux repas préparé par notre boucher-traiteur Pascal Husser, le 15 décembre à la Maison pour Tous. Une ambiance particulièrement agréable grâce au dynamisme et à la gentillesse de Jeanine Montchaussée, la présidente, et du bureau de l'association.





Informations diverses

Nouveaux habitants de la commune

Bienvenue!

Vous venez de vous installer à Aspres-sur-Buëch, merci de vous faire connaître en mairie au plus tôt pour toutes les formalités : relevé de compteur d'eau, mise à jour de vos papiers d'identité, inscription sur les listes électorales, etc...

Remerciements

Madame et Monsieur Clément viennent de s'installer de façon permanente sur notre commune Quartier des Garrigues suite à la fermeture de leur commerce implanté à Vitrolles. Ils ont fait don à la commune d'une partie de leur fonds de commerce. De multiples objets et de la papeterie qui seront très utiles pour l'école, pour les activités périscolaires et enfin pour les associations du village.



Factures d'eau



Les propriétaires vendant leur bien ou changeant de locataire doivent le signaler en mairie afin que les services techniques de la commune effectuent le relevé du compteur d'eau.



Merci

Toujours volontaires pour donner un coup de main, les bénévoles de l'atelier couture de la Confrérie de Saint Géraud d'Aspéris ont participé activement à la création et à la mise en place des décors de Noël.

Bravo et merci à eux !

Merci aussi aux habitants qui ont orné leurs maisons ou leurs jardins d'illuminations lors des fêtes de fin d'année

Secrétariat de Mairie



Depuis quelques semaines, les horaires d'ouverture de la mairie ont changé.

Le secrétariat vous accueille désormais au guichet ou par téléphone

↳ Du lundi au vendredi : de 13H30 à 17H30

↳ et le Mercredi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30.

☎ 04.92.58.60.34.

✉ mairie.aspres-sur-buech@wanadoo.fr

Etat Civil

Décès



Madame Elise MICHEL, le 18 octobre
Madame GOMEZ Cécile, le 9 Septembre
Madame Anna GUEYRAUD, le 8 décembre
Madame Madeleine ROUX, le 3 janvier
Madame Monique GUERIN, le 4 janvier

Naissances



Bienvenue à Mathys CHAPUS, né le 27 octobre
Et à Emma REGNIEZ, née le 23 décembre



Mise en page et publication : Françoise PINET, Maire d'Aspres-sur-Buëch

Assistant de Rédaction : Alain FROGET, conseiller municipal

Imprimé par COULEURS D'IMPRESSION Gap